

Spécial intérimaires

Vous avez quelques droits

COSMEVA

Droit à un vestiaire en bon état pour mettre ses affaires. Un restaurant d'entreprise est à votre disposition (prévoir de la monnaie). Egalité de rémunération avec les embauchés, c'est-à-dire primes comprises.

Salaires minimums

Poste	Brut mensuel (151.67 h) €	Taux horaire brut €
Conditionneur UAP 1 et 2	1504,98	9.93
Conducteur de ligne UAP 1 et 2	1546.86	10.20
Cariste	1578.28	10.41

Prime d'implication

En octobre 2017, la direction accepte de verser cette prime aux intérimaires. Depuis 2012, l a CGT demandait à la direction d'appliquer la loi sur ce point.

Condition pour y avoir droit : avoir travailler le premier et le dernier jour du trimestre.

85 € par mois si zéro absence donc 255 € maximum par trimestre.

Zéro absence par mois : 85 € - Un jour : 50 € - Deux jours : 20 € - Trois jours : 0 €

Versement sur la paie du mois suivant le trimestre.

A contrôler sur les paies des mois **d'avril, juillet, octobre et janvier**.

La direction a retenu un mode de calcul pénalisant les intérimaires qui ne viennent pas une semaine complète, à cause de Cosmeva.

Durée du travail des intérimaires

L'intérimaire signe avec son employeur, sa société de travail temporaire, un contrat de travail pour la semaine : 35 heures de travail aux horaires collectifs de l'usine.

La société de travail temporaire fait signer ce type de contrat parce qu'elle-même signe avec Cosmeva des contrats de mise à disposition d'intérimaires pour 35 heures.

Donc Cosmeva n'a pas le droit de demander à un intérimaire d'interrompre sa mission en milieu de semaine, de le faire venir à la journée.

La loi autorise seulement une souplesse d'une journée en plus ou moins pour les contrats d'intérim à la semaine. Une semaine va au minimum du lundi au jeudi.

Cosmeva ne doit pas utiliser certains intérimaires comme des journaliers.

Compensation pour l'habillage

Cette compensation est en vigueur depuis septembre 2013, d'abord pour les embauchés seulement. La CGT a demandé que cette compensation s'applique aussi aux intérimaires. Ce n'est qu'en octobre 2017 que Cosmeva a accepté d'appliquer la loi.

Une journée payée par semestre.

Etre présent au début et à la fin du semestre, d'avoir travaillé minimum trois mois.

A contrôler sur le paies de juillet et janvier

A noter qu'un salarié (embauché ou intérimaire) travaillant moins de trois mois, n'étant pas là au début ou à la fin du trimestre n'aura aucune compensation alors qu'il s'habille et se déshabille pour travailler. Cette compensation décidée toute seule par la direction n'est donc pas juste.

Travail de nuit

Prime de nuit : 20 % du taux horaire, y compris de 18 h à 22 h le vendredi.

<u>Prime panier</u>: 9.74 € par nuit (horaire encadrant minuit)

<u>Compensation en repos</u>:

1 jour pour 270 heures de nuit

2 jours pour 800 heures de nuit

3 jours pour 1345 heures de nuit

Pour l'équipe d'après midi, une procédure aux prud'hommes est en cours pour obtenir le paiement d'une prime de 20 % pour l'heure travaillée de 21 h à 22 h.

e 28 septembre 2018.